

Niveau :	<b>LICENCE PROFESSIONNELLE</b>					année 2023/2024
Domaine :	Formations technologiques – Ingénierie - Management					<b>LP</b> 180 ECTS
Mention :	Logistique et système d'information					
Parcours :	Supply Chain					
Volume horaire étudiant :	80 h	335 h			135 h	550 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	projet	<b>Total</b>
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

SOUS RESERVE DE VALIDATION PAR LES INSTANCES DE L'IUT ET DE L'UB

**Contacts :**

Responsable de formation	Secrétariat pédagogique
Agnès BASAILLE-GAHITTE Maître de conférences ☎ 03.85.42.43.41 <a href="mailto:agnes.basaille-gahitte@u-bourgogne.fr">agnes.basaille-gahitte@u-bourgogne.fr</a>	Fanny THEVENOT ☎ 03.85 42 43 57 <a href="mailto:licencelog@iutchalon.u-bourgogne.fr">licencelog@iutchalon.u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	<b>Institut Universitaire de Technologie</b> 1, allée des Granges Forestier 71100 CHALON-SUR-SAÔNE Site Web: <a href="http://iutchalon.u-bourgogne.fr">http://iutchalon.u-bourgogne.fr</a>

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs**

Former des cadres logisticiens connaissant les technologies informatiques et de communication utilisables dans les systèmes logistiques.

Cette Licence a pour ambition de former des cadres occupant l'espace laissé libre entre le DUT et les formations de niveau Bac + 5 et 6. Elle a pour ambition de répondre aux besoins des professionnels qui recherchent des logisticiens qualifiés dont les connaissances permettent l'intégration aux équipes de conception stratégique des systèmes logistiques dans les entreprises industrielles.

**■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)**

Logisticiens en commerce électronique,  
 Logisticiens spécialistes du flux d'information et de son interconnexion avec le flux physique,  
 Logisticiens chargés de la mise en place de systèmes d'information ERP (type SAP) ou ECR.

## ■ Compétences acquises à l'issue de l'année de la formation

Il s'agit de donner les notions théoriques et pratiques permettant :

- De maîtriser les outils informatiques afin de les adapter aux systèmes logistiques ;
- De dialoguer avec des informaticiens et des Sociétés de Service en Ingénierie Informatique (SSI) afin de concevoir et mettre en place la gestion des flux d'informations d'un système logistique ;
- D'utiliser à bon escient les technologies d'informations et de communication existant dans les systèmes logistiques ;
- De suivre l'évolution du marché des NTIC et d'anticiper les technologies émergentes afin d'en voir les apports dans les systèmes logistiques.

## Modalités d'accès à l'année de formation :

### ■ Sur sélection : Les candidats seront choisis sur dossier et éventuellement sur entretien

#### En formation initiale

La licence professionnelle est ouverte aux étudiants titulaires d'un BAC+2 avec des connaissances de base en gestion et en bureautique. L'anglais est obligatoire.

Les BAC+2 sont :

- **L2** Mathématiques et Informatique Appliqués aux Sciences (MIAS) – Administration Economique et Sociale (AES) – Economie, Gestion – Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS).
- **BTS** Commerce International – Comptabilité, Gestion des Entreprises – Informatique de Gestion – Transport.
- **DUT** Techniques de Commercialisation – Gestion des Entreprises et Administration – Gestion Administrative et Commerciale – Informatique – Gestion Logistique et Transport – Génie Biologique option Industries Alimentaires et Biologiques – Statistiques et Traitement Informatique des données – Organisation et Génie de la Production – Qualité Logistique Industrielle et Organisation

#### En formation continue intégrée et/ou formation continue spécifique

La formation est accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau III (Bac+2) : DEUG, BTS, DUT...

La licence est ouverte aux professionnels des secteurs concernés, en fonction de leur expérience professionnelle, justifiant d'un niveau minimum baccalauréat et d'une validation des acquis.

En fonction de l'expérience professionnelle et/ou d'acquis personnels, une validation d'acquis pour accéder à la formation peut être demandée par les personnes titulaires d'un diplôme de niveau IV (Baccalauréat).

Le dépôt de candidature pédagogique est à effectuer auprès du secrétariat du Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA) 3 mois avant le début de la formation.

L'admission est prononcée après examens de dossiers et entretien éventuel.

Les dossiers de rémunération et de prise en charge des frais de formation sont élaborés avec les candidats par le SEFCA.

La **formation continue spécifique** se déroule sur un an et demi, sous la forme de regroupements de 3 jours par mois (les mercredis jeudis et vendredis de la 2<sup>ème</sup> semaine de chaque mois). Elle se déroule à Chalon sur Saône. **Une dispense de stage pratique peut être accordée pour les participants ayant une activité en rapport avec la fonction logistique.**

### ■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

**En formation initiale** : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

**En formation continue** : s'adresser au SEFCA [formation.continue-iut.chalon@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue-iut.chalon@u-bourgogne.fr)

Ce dispositif s'adresse uniquement à des salariés ou agents de la fonction publique, en plan de formation, période de professionnalisation ou congé individuel de formation...

*Elle peut être suivie :*

En contrat de professionnalisation (uniquement dans le secteur privé)

En période de professionnalisation

Au titre du compte temps formation (à partir du 1er janvier

2015) Au titre du DIF

Au titre du CIF

Au titre du plan de formation

Elle peut être suivie d'une manière modulaire avec ou sans inscription au diplôme.

Elle peut être étalée sur un cursus pluriannuel d'au plus 3 ans (sauf dérogation) sur décision expresse de la commission de sélection et pour des motifs professionnels.

- Cours et TD dispensés par des enseignants universitaire et professionnels
- Etudes de cas et visites d'entreprises
- Projets tuteurés

En formation continue spécifique

La licence commence en janvier de l'année n pour finir en mai de l'année n+1, à raison de 3 jours par mois (sauf au mois d'août).

**Organisation et descriptif des études :**
**■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis**

**TRONC COMMUN** (le tronc commun est mutualisé avec la Licence Professionnelle Mention Logistique et Pilotage des Flux)

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine Général	Droit social	10	10		20		CC	2
	Stratégie		15		15		CC	1.5
	Anglais technique		20		20		CC	1.5
<b>TOTAL UE1</b>		<b>10</b>	<b>45</b>		<b>55</b>	<b>5</b>		<b>5</b>

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine de gestion	Contrôle de gestion	15	10		25		CC	3
	Management, GRH		20		20		CC	1.5
	Techniques d'enquêtes	10	15		25		CC	1.5
<b>TOTAL UE2</b>		<b>25</b>	<b>45</b>		<b>70</b>	<b>6</b>		<b>6</b>

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine technique	Aide à la décision	30	10		40		CC	4
	RO en informatique		25		25		CC	2
<b>TOTAL UE3</b>		<b>30</b>	<b>35</b>		<b>65</b>	<b>6</b>		<b>6</b>

UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine professionnel de logistique	Logistique	15	30		45		CC	4
	Jeux de simulation logistique		20		20		CC	1.5
	NTIC		20		20		CC	1.5
<b>TOTAL UE4</b>		<b>15</b>	<b>70</b>		<b>85</b>	<b>7</b>		<b>7</b>
<b>TOTAL TRONC COMMUN</b>		<b>80</b>	<b>195</b>		<b>275</b>	<b>24</b>		<b>24</b>

(1) CC : contrôle continu

Parcours Supply Chain

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Cœur de métier général	Conduite de projet		30		30		CC	3
	Entreprise étendue, traçabilité		20		20		CC	2
<b>TOTAL UE5</b>			<b>50</b>		<b>50</b>	<b>5</b>		<b>5</b>

UE6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Cœur de métier spécialisation	Systèmes d'information		40		40		CC	3
	Techniques / outils développement		20		20		CC	1.5
	SAP / ERP		30		30		CC	2.5
<b>TOTAL UE6</b>			<b>90</b>		<b>90</b>	<b>7</b>		<b>7</b>

UE7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
	Mémoire		135		135			8
<b>TOTAL UE7</b>			<b>135</b>		<b>135</b>	<b>8</b>		<b>8</b>

UE8	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
	Stage							16
<b>TOTAL UE8</b>						<b>16</b>		<b>16</b>

<b>TOTAL UE5 + UE6 + UE7 + UE8</b>			<b>275</b>		<b>275</b>	<b>36</b>		<b>36</b>
<b>TOTAL TRONC COMMUN + UE PARCOURS</b>		<b>80</b>	<b>470</b>		<b>550</b>	<b>60</b>		<b>60</b>

#### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université : <https://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>

#### **Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/1999)**

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

**Examen** : 15h en décembre, 14h en mars et 12h en septembre sont dédiées aux examens.

**Sur les 135h prévues de projet tutoré, 25h ont lieu en face à face, sous la direction d'un enseignant de l'équipe pédagogique, permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances ou compétences spécifiques nécessaires à la réalisation de son étude (aide à la rédaction, à la soutenance de projet, à la recherche d'informations, à l'utilisation d'installations ou de logiciels spécifiques, ...).**

#### **Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)**

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.